



MAIRIE des CERQUEUX

2 et 4, rue du Vieux-Logis
49360Téléphone 02 41 55 90 12
Télécopie 02 41 55 97 30

Conseil municipal

Séance du 9 juillet 2020

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard Joël, Guetté Louis-Marie, Balada Béatrice, Point Frédéric, Le Breton Michel, Cillon Valérie, Rochais Alain, Vivion Jean-Philippe, Thomas Céline, Bâcle Marie-Josèphe, Defrance Nicolas, Sigonneau Sébastien, Rouillard Claude, Thomas Jean-Pierre, Testard Émilie

Finances

Redevance d'Occupation du Domaine Public gaz 2020 - Conformément au Code Général des Collectivités Publiques, le conseil municipal fixe la redevance pour l'occupation du domaine public communal due par GRDF au taux maximal, soit :

$$0.035 \text{ €} * 4\ 355 \text{ mètres} + 100 \text{ €} * 1.26 = 318 \text{ €}$$

Décision modificative au budget - Le conseil municipal décide d'apporter la modification suivante au budget communal

Chapitre	Article	Libellé	Montant BP	Montant DM	Montant cumulé
Dépenses de fonctionnement	6811	Amortissement	27 748.00 €	1.00 €	27 749.00 €
	023	Virement à la section d'investissement	118 030.00 €	-1.00 €	118 029.00 €
Recettes d'investissement	28041582	Amortissements	27 748.00 €	1.00 €	27 749.00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	118 030.00 €	-1.00 €	118 029.00 €

Remboursement d'arrhes - Considérant que la crise sanitaire liée au coronavirus a entraîné la fermeture des salles communales et contraint certaines familles à annuler les réservations qui avaient été prises, le conseil municipal décide de rembourser toutes les personnes contraintes d'annuler les réservations pendant la période du 17/03/2020 au 31/08/2020.

Le maire informe le conseil municipal, que devant la difficulté à faire respecter les mesures sanitaires (distance entre les participants, fermeture des buvettes et interdiction des soirées dansantes), il a décidé de fermer les salles communales (salle du Cormier, salle St Jacques, Foyer des jeunes, local Familles Rurales) jusqu'au 31/08/2020.

Affaires sociales

La commission s'est réunie le 16 juin et le 23 juin 2020.

La première réunion a été consacrée à la présentation des activités liées à la commission :

- ⇒ Les affaires sociales,
- ⇒ Les affaires scolaires et périscolaires : accueil périscolaire (matin, soir et mercredi), la cantine, l'accueil de loisirs des petites vacances (sauf à Noël) et de l'été (5 semaines). Le Relais des Assistantes Maternelles (RAM)
- ⇒ La culture : bibliothèque
- ⇒ L'animation : repas des aînés, journée d'animation annuelle sur un thème donné, vœux du maire, concours de dessins, rencontre convivialité, sortie de fin de mandat.
- ⇒ La communication : bulletin communal, flash infos, livret d'accueil, site internet, réseaux sociaux

A cette occasion, le personnel du service enfance a été présenté aux membres de la commission.

Le responsable de la commission souhaite qu'un groupe de travail soit créé pour la partie information-communication et que ce groupe soit ouvert à l'ensemble des conseillers. Il demande que 4 conseillers de la commission « Développement et Cadre de Vie » soient désignés pour participer à ce groupe de travail.

Lors de la seconde réunion, la commission a travaillé sur l'organisation de l'accueil de loisirs d'été et répondu aux demandes des animatrices.

Afin de respecter les consignes sanitaires, le groupe a été scindé en deux :

- ⇒ Le groupe des 3-6 ans, encadré par Marie-Béatrice, Lydia et Clara, occupe la maison de l'enfance (moyenne 13 enfants).
- ⇒ Le groupe des 7-11 ans, encadré par Dorianne, Yohanna, Sandrine, Clara et Florine en complément si nécessaire, occupe la salle Espoir et la salle de sport (moyenne 17 enfants).

La directrice étant en arrêt maladie, la direction est assurée par Marie-Béatrice Germon, qui bénéficie d'une dérogation en raison de son expérience. Une personne a été recrutée pour assurer le remplacement au niveau de l'animation.

La première semaine de centre s'est bien déroulée et les enfants apprécient la séparation des groupes.

La commission a validé le devis établi par Berger-Levrault pour le déploiement de l'application mobile qui permettra un accès plus facile au portail famille pour les utilisateurs. Montant du devis : 1 290 € HT + abonnement mensuel de 20 € HT.

Quelques points du règlement de l'accueil périscolaire, accueil de loisirs et cantine ont également été revus pour la prochaine rentrée scolaire.

Développement et cadre de vie

La commission s'est réunie les 10 juin et 7 juillet ainsi que le 24 juin avec les agriculteurs et les riverains du lotissement du Champ Blanc.

Voirie

La commission a beaucoup travaillé sur la sécurité et en particulier sur l'aménagement et le stationnement dans l'ensemble de la commune. Le plan de stationnement a été finalisé et le conseil municipal valide le devis de l'entreprise ESVIA pour la signalisation verticale. Montant : 19 409.84 € HT.

- ⇒ Secteur Rue des chênes/allée de l'aubépine : mise en place de place de stationnement pour les poids lourds sur la place du 11 novembre il faudra ajouter « à 40 m » sur le panneau « interdit aux poids lourds » au début de la rue Amand Michaud)
- ⇒ Secteur centre-bourg (rue Amand Michaud) : Une croix jaune sera ajoutée au droit du passage piétons de la superette. La rue du Cormier passe en sens unique montant avec voie cyclable partagée avec les piétons à descendre devant l'école. Pose d'une croix jaune à l'entrée du terrain de foot et d'une bande jaune le long du trottoir. Pose de 8 potelets à l'entonnoir de la rue Amand Michaud afin de sécuriser le passage des piétons sur cette portion étroite de trottoir et marquage d'une ligne jaune des 2 côtés de la chaussée.
- ⇒ Secteur Lotissement du Champ Blanc : Des ganivelles ont été posées aux 2 entrées de l'aire de jeux afin de ralentir la vitesse de vélos. Voir comment sécuriser le virage entre la rue des coquelicots et la rue des ajoncs.
- ⇒ Secteur rue St Jean, rue St Jacques, rue du Sacré Cœur, allée des acacias : pas de modification. A prévoir pose de barrières sur les chemins reliant la route de saint Aubin et La rue saint Jean.

Suite à des remarques sur la sécurité, une discussion a été engagée avec les habitants du lotissement du Champ Blanc. La circulation va être interdite aux Poids-Lourds (panneau d'interdiction au début du chemin de Boisdon et à l'entrée du lotissement route de St Aubin). Les agriculteurs pourront continuer à passer mais uniquement pendant les périodes de fenaisons et de semis d'automne. Pour les passages de très grande largeur, ils devront emprunter la rue de St Aubin avec voiture ouvreuse.

Voir s'il est possible de sécuriser la zone du lotissement de La Hayère au niveau des logements locatifs avec des barrières en quinconce. La pose d'un miroir à la sortie de l'allée qui dessert les logements locatifs permettrait également une meilleure sécurité.

Le devis de l'entreprise ESVIA pour la réfection de peintures routières est validé pour un montant de 299.88 €.

Bâtiments

Église - Dans le mandat précédent, un devis avait été validé avec l'entreprise Ayreault pour la rénovation de la façade de l'église. A la demande du responsable de la commission, l'entreprise devrait intervenir avant le 31 octobre 2020 (travaux commandés en mars 2020). Le choix des pierres de parement qui serviront de jonction entre les deux enduits sera fait par la commission dès réception des échantillons.

Aires de jeux – Un devis a été établi pour le remplacement de deux toboggans. Cependant, devant l'ampleur des remarques figurant sur le dernier contrôle des jeux, un devis va être demandé à une entreprise extérieure pour la remise aux normes de l'ensemble des aires de jeux. Le toboggan de l'aire de jeu du plan d'eau étant trop dangereux, il a été condamné.

Contrôle électrique des bâtiments – Certaines réserves formulées pourront être levées en interne (remplacement de blocs d'éclairage de sécurité). D'autres points sont plus importants et nécessiteront l'intervention d'un électricien notamment à l'atelier communal, à la salle de jeu de boules et à l'étage de la Salle St Jacques. Le gros point noir est à la supérette où le tableau électrique devra être totalement remis aux normes. Des devis vont être demandés à des électriciens.

Blocs de béton anti-intrusion – Afin d'éviter d'utiliser les blocs qui servent de murs pour les cases à matériaux (qui sont très lourds et nécessitent l'intervention d'un tracteur avec chargeur de forte puissance), des devis sont en cours pour des plots de 400 à 500 kg. Une demande a également été faite à l'Agglomération du Choletais qui fabrique elle-même ses plots.

Mairie – Des devis sont en cours pour la réfection de l'éclairage et la peinture de la salle du conseil et du bureau de l'accueil.

Salle St Jacques – Des devis sont en cours pour la protection des murs : protection à hauteur des chaises, protection des murs dans la salle où sont stockées les tables.

Agglomération du Choletais

Louis-Marie Guetté représentera la commune au sein de l'Agglomération du Choletais en remplacement de Joël Poupard. Il aura une délégation.

Représentation de la commune au sein des différentes commissions :

<u>Administration générale – Ressources humaines – Finances :</u>	Joël Poupard
<u>Économie – Ruralité :</u>	Frédéric Point et Jean-Philippe Vivion
<u>Environnement :</u>	Claude Rouillard et Sébastien Sigonneau
<u>Gérontologie – CIAS :</u>	
<u>Solidarité :</u>	Majo Bâcle et Michel Le Breton
<u>Aménagement du territoire :</u>	Louis-Marie Guetté et Alain Rochais.
<u>Culture :</u>	Valérie Cillon
<u>Bâtiments communautaires et voiries :</u>	Béatrice Balada et Jean-Pierre Thomas

Le maire précise aux conseillers que les frais de déplacement pour les réunions à l'AdC sont indemnisés par la commune.

Projet d'extension de l'entreprise Brémond – L'entreprise a revu les responsables de l'Agglomération et la procédure de modification devrait pouvoir être lancée plus rapidement que prévu. Les démarches sont en cours pour l'achat du terrain (négociation avec le propriétaire et le locataire, passage du géomètre).

Questions diverses

Délégation du conseil municipal au maire – La Préfecture a demandé au conseil municipal de préciser les cas dans lesquels s'opèrent la délégation relative aux actions en justice. Suite à cette remarque, le conseil municipal précise que la délégation s'applique systématiquement au cas où la commune serait amenée à assurer sa défense devant toute juridiction, y compris en appel. Délégation également dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés et, particulièrement, lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Convention de prêt de matériel et/ou de locaux – Le maire est autorisé à signer une convention avec l'OGEC pour le prêt occasionnel de locaux et de matériel ainsi qu'avec Aurélie Sigonneau pour le prêt occasionnel de matériel.

Prochaine réunion le jeudi 10 septembre 2020 à 20h00 à la salle St Jacques : Présentation du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLUIH) par des représentants de l'Agglomération du Choletais